



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

N°2020-48

L'an deux mille vingt et le lundi deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 26 octobre 2020

**Date d’Affichage** : 26 octobre 2020

**PRESENTS** : Mesdames Valérie BRISSEAU, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Christelle BEGEAULT, donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO  
M. Yoane MARTINIERE, donne pouvoir à M. Tony GRENET

**SECRÉTAIRE** : Mme Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

**Objet de la Délibération** : Signature du renouvellement de la convention de gestion de l'agence postale.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la convention relative à l'Agence Postale Communale regroupant les services postaux, financiers et les prestations associées proposés ainsi que les modalités d'occupation des locaux et le montant de l'indemnité compensatoire.

Cette convention prenant fin le 2 décembre 2020, Monsieur le Maire propose de renouveler l'accord passé entre la commune et la poste pour une durée de 3 ans, renouvelable 3 fois par tacite reconduction à compter de sa signature.

**APRES EXPOSÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les documents y afférents.

Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 3 novembre 2020

Le Maire

WIBAUX Géry



AR PREFECTURE

086-218601862-20201102-D2020\_48-DE  
Regu le 04/11/2020